GRAND CONSEIL **QUE 2439**
de la République et canton de Genève

Signataire : Patrick Lussi

Date de dépôt : 29 octobre 2026

Question écrite urgente

Genève ne doit pas devenir Paris : quelles mesures de prévention face à l'importation de violences politiques ?

Selon diverses déclarations publiques, des représentants de la Jeunesse socialiste suisse (JSS) ayant pris part à des manifestations à Paris le 17 octobre dernier ont tenu des propos susceptibles d'être interprétés comme une forme de compréhension, voire de justification, de violences survenues en marge de ces événements. Ces manifestations ont donné lieu à des dégradations, des pillages, des incendies et des affrontements avec les forces de l'ordre. Les Chambres de commerce et d'industrie évaluent les seuls dégâts pour les commerces français à un milliard d'euros, sans compter la perte de chiffre d'affaires. Dans la ville voisine d'Annemasse, peu après l'inauguration du prolongement du tram 17, onze enseignes ont été vandalisées, brisées ou pillées.

Alors qu'une nouvelle mobilisation internationale est annoncée pour le 20 novembre, certains groupuscules d'extrême gauche pourraient être tentés de relayer ou d'importer à Genève des mouvements avec leur lot de violences et de désolation. « On va ramener ça en Suisse le 20 novembre », déclarait le vice-président des Jeunes socialistes suisses, Julien Berthod, aux micros de *Léman Bleu.*

On le sait, la prospérité de Genève, perçue par les uns comme le symbole de la mondialisation néolibérale, et par d'autres comme une vitrine particulièrement attrayante, constitue une cible privilégiée. Le droit de manifester ne saurait justifier des violences contre les personnes, les biens ou les forces de l'ordre. La sécurité des personnes et des biens devra être garantie face à la convergence inédite de la violence politique de l'ultragauche et de la délinquance de type « pilleur ».

Mes questions sont les suivantes :

1) ***Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il mettre en œuvre afin d'assurer la protection des personnes et des biens et de prévenir tout débordement violent lors de manifestations inspirées d'événements récents survenus à l'étranger ?***
2) ***Le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer temporairement les dispositifs de maintien de l'ordre lors des manifestations annoncées ?***
3) ***Le Conseil d'Etat considère-t-il que les organisations appelant à des manifestations doivent assumer une responsabilité particulière dans la prévention des violences et des déprédations ?***
4) ***Comment le Conseil d'Etat entend-il promouvoir auprès de la jeunesse les instruments de la démocratie directe et de la participation civique comme alternatives à la violence politique ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.